

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2026

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°
2464)

Adopté

N° CL398

AMENDEMENT

présenté par
M. Pauget, rapporteur et M. Marion, rapporteur

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« d'emploi de »

les mots :

« de recours à ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« des services de police municipale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel